

CCN VOGELZANG CBN

Commission pour la Conservation,
la Gestion et le Développement de
la Nature dans la vallée du
VOGELZANGbeek a.s.b.l.



CCN VOGELZANG CBN

Commissie voor Behoud,
Beheer en Ontwikkeling
van de Natuur in de
VOGELZANGbeekvallei v.z.w.

COMPTE BANCAIRE - BE17 2100 0621 4621 C.C.N. VOGELZANG C.B.N. - BANKREKENING

13 avril 2023

Par courriel : commissiondeconcertation@anderlecht.brussels

Collège des Bourgmestre et Echevins de la
Commune d'ANDERLECHT
Place du Conseil 1
1070 Bruxelles

Concerne :

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME - N° dossier : PU 52806

DEMANDE DE PERMIS D'ENVIRONNEMENT - N° dossier : PE 6/2023

Projet mixte : aménager la partie centrale du futur parc de Neerpede dont une zone de baignade naturelle

La CCN Vogelzang CBN demande à être entendue par la commission de concertation du 27/04

Messieurs les Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevin-e-s,
Mesdames, Messieurs de la commission de concertation,

Dans le cadre de l'enquête publique organisée à la suite de la demande de permis mixte pour l'aménagement de la partie centrale du futur parc de Neerpede dont une zone de baignade naturelle, l'asbl CCN Vogelzang CBN souhaite que la commission de concertation prenne en considération ses remarques.

En tant qu'organisation de protection de la nature, nous sommes préoccupés par l'impact des grands projets sur notre environnement naturel.

Nous constatons que le rapport d'incidences présente des lacunes importantes, notamment en ce qui concerne les effets du changement climatique et du déclin global de la biodiversité, qui n'ont pas été abordées dans l'étude d'incidences. Le phénomène du changement climatique est mentionné mais ses effets n'ont pas été étudiés. Le déclin dramatique de la biodiversité n'est même pas abordé.

D'une part, le rapport minimise systématiquement les effets négatifs de la zone de baignade et d'autre part, les effets positifs d'un certain nombre de mesures peuvent être sérieusement remis en question.

Il manque également une vision globale de l'impact du projet proposé. Les conséquences d'un tel projet ne se limitent pas au périmètre autour de l'étang moyen mais affectent également l'ensemble du périmètre du Plan Opérationnel Neerpede (PON) (qui comprend la vallée du Vogelzangbeek). En outre, les projets prévus dans le

reste de la vallée de Neerpede et de la vallée de Vogelzangbeek ne sont pas pris en compte, ce qui signifie qu'une évaluation large du projet fait totalement défaut.

Nous tenons également à souligner que plusieurs rapports et études mentionnés dans le rapport d'incidences et la note explicative ne figurent pas dans la documentation mise à disposition dans le cadre de l'enquête publique, notamment l'étude phytosanitaire sur les arbres, les études sur la biodiversité réalisées par Sweco et d'autres. Nous ne disposons donc pas de toutes les informations nécessaires pour évaluer correctement le projet. Malgré l'absence de ces documents, nous présentons ici nos commentaires.

En raison de ces énormes lacunes dans le rapport, nous pensons que l'autorité chargée de délivrer les permis d'urbanisme et d'environnement ne peut pas évaluer correctement les incidences et que le public n'est pas correctement informé des incidences potentielles pendant la phase d'enquête publique.

Enfin, nous souhaitons également souligner que nous sommes préoccupés par le fait que le projet présente selon nous des risques importants pour la sécurité et la santé du public.

Nos remarques

A. Changement climatique

L'impact du changement climatique se traduit par l'élévation du niveau de la mer, ainsi que par des périodes de précipitations et de sécheresse plus longues et plus intenses. Il ne s'agit pas d'un avenir lointain mais au cours des deux dernières années, nous avons connu deux étés catastrophiques qui nous ont laissés pantois. Les terribles inondations de juillet 2021 en Wallonie, avec leurs désastreuses conséquences, leurs victimes et les dégâts matériels, ont été une catastrophe hydrique qui a immédiatement tiré la sonnette d'alarme pour la protection contre les inondations. L'été 2022 a été exceptionnellement sec, avec plusieurs vagues de chaleur entraînant des taux de mortalité plus élevés dans la région.

Le rapport d'incidence consacre un court paragraphe à la page 213 au phénomène du changement climatique où il est brièvement indiqué que le projet n'aura pas d'effet significatif sur le changement climatique global, une affirmation valable pour tout projet potentiel, et à l'inverse, l'impact du changement climatique est traité en quelques phrases. Le rapport cite : *« L'autre enjeu du projet au regard du climat est sa capacité à s'adapter aux changements climatiques attendus. En ce sens, les mesures prévues par le projet se situent essentiellement dans le chapitre Eaux, où la résilience des aménagements face aux crues a été expliqué. L'aménagement d'un étang de baignade et de ses abords verdurisés est également une mesure phare face à l'effet d'îlot de chaleur urbain puisqu'il permet aux citoyens de se rafraîchir lors des canicules. »*

a. Risque accru d'inondations majeures en raison du changement climatique

Les inondations de juillet 2021 en Wallonie auront coûté 2 milliards au total (963 millions aux organismes d'assurances et 1,03 milliard à la Région). En Flandre, le coût d'une telle bombe hydrique est estimé à 8 milliards pour l'ensemble de la Flandre et jusqu'à 3 milliards si un seul bassin fluvial est touché. Une étude réalisée par des spécialistes a formulé des recommandations visant à accroître la résilience du territoire flamand.

Les spécialistes s'accordent à dire que l'augmentation de la hauteur des digues et des accotements n'est pas une réponse à ce phénomène mais qu'il faut donner plus d'espace aux cours d'eau et restaurer les zones humides dans les vallées.

Le rapport d'incidences ne fait pas référence à ce phénomène.

Nous remettons sérieusement en question les mesures suivantes qui n'amélioreront pas la résistance de la région aux inondations majeures :

- L'étang moyen sera déconnecté du système hydraulique ;
- L'étang sera rendu étanche par une couche d'argile lestée par une couche de sable de 30 cm et protégée de part et d'autre par un géotextile (500 g/ m²). La zone la plus profonde de l'étang, à savoir centrale à 3 m de profondeur, est bétonnée pour permettre le nettoyage du fond. L'étanchéification du fond du bassin de baignade réduit donc l'infiltration de l'eau vers la nappe comparée à la situation existante. Selon l'étude, cette incidence du projet est compensée via la végétalisation des berges de l'étang et du lit du Neerpedebeek. Nous ne voyons aucun calcul de cette compensation et, de plus, elle ne signifie toujours pas une amélioration de la situation ;
- Une rehausse des berges du Neerpedebeek pour gérer les crues avec temps de retour de 100 ans.
 - Les erreurs commises il y a des décennies pour redresser les cours d'eau et bétonner les digues coûtent aujourd'hui très cher à réparer. Recréer des méandres est une bonne chose mais élever les berges va à l'encontre des mesures proposées par les spécialistes pour rendre notre environnement résilient aux inondations. Empêcher le Neerpedebeek de déborder à plusieurs endroits est une grave erreur ; il s'agit juste d'une mesure pour épargner l'étang de baignade et la zone de loisirs.
 - Nous avons des doutes sur le fait que l'étude se base sur des pluies abondantes qui se produisent une fois tous les 100 ans. De quelles statistiques parlons-nous ? Ces statistiques tiennent-elle compte de l'impact du changement climatique ? Chaque année, nous assistons à de très fortes inondations en Europe et ailleurs dans le monde. Il s'agit d'une nouvelle réalité que le rapport ne prend pas en compte
- A la page 145 du rapport d'incidences est stipulé que certaines causes d'inondation ne sont pas prises en compte, telles que le ruissellement, le refoulement d'égouts ou la remontée de la nappe phréatique, un défaut local du réseau d'écoulement, une obstruction accidentelle de celui-ci ou bien encore une panne du système de pompage. Pour un projet qui se situe en fond de vallée c'est quand même étonnant.

En outre, la question se pose de savoir ce qu'il adviendra de l'étang de baignade après de graves inondations. L'étang devra-t-il être fermé ou l'eau contaminée restera-t-elle dans l'étang ? Pour combien de temps ? L'eau devra-t-elle être changée et quel sera l'impact sur le système hydraulique ?

b. Risque accru de sécheresse grave en raison du changement climatique

L'été de 2022 a été très sec avec plusieurs vagues de chaleur. Les avertissements des organisations internationales se précisent d'année en année. Dans une grande partie du sud de l'Europe, des mesures de lutte contre la sécheresse sont déjà en place alors que l'été n'est pas encore arrivé.

En 2021, l'Organisation Météorologique Mondiale alertait sur « la crise de l'eau qui se profile (<https://public.wmo.int/fr/medias/communiqu%C3%A9s-de-presse/un-rapport-met-en-garde-contre-la-crise-de-leau-qui-se-profile>). En 2019, le World Resources Institute considérait que la Belgique était exposée à un risque de stress hydrique « très élevé ». (<https://www.lesoir.be/240897/article/2019-08-07/bruxelles-parmi-les-regions-du-monde-les-plus-menacees-par-la-penurie-deau-carte>). Ce 22 mars 2023, l'ONU tirait à nouveau la sonnette d'alarme sur la crise imminente de l'eau. Dans son évaluation du risque, l'ONU considère désormais que la Belgique est exposée à un « niveau de référence de risque du stress hydrique extrême ». Le stress hydrique est déterminant dans l'apparition de pénuries d'eau (Carte page 15 du rapport). (<https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000384658>). Voir aussi le rapport du European Drought Observatory de mars 2023, où Bruxelles se trouve en zone critique (https://climate-adapt.eea.europa.eu/en/news-archive/jrc-report-drought-in-europe-2013-march-2023?set_language=en).

Le rapport d'incidences pour l'étang de baignade n'accorde aucune attention à ce phénomène.

Ce qui nous préoccupe très fort :

- L'eau sera prélevée dans le Neerpedebeek pour remplir quotidiennement l'étang de baignade pour compenser l'évaporation et les éclabousses en dehors de l'étang. Pendant les périodes de forte chaleur, un plus grand nombre de personnes est attendu et c'est précisément à cette période que le pompage de l'eau du ruisseau est problématique. Dans la plupart des régions, le pompage est interdit en période de sécheresse. Qu'en est-il à Bruxelles ? Même s'il n'y avait pas d'interdiction de pompage à Bruxelles en cas de grande sécheresse, le prélèvement d'eau dans le système des ruisseaux en cas de sécheresse est catastrophique pour la biodiversité du ruisseau, pour la faune et flore qui en dépendent, et ce, tant au moment de la sécheresse qu'à plus long terme.
- Le pompage des eaux souterraines ou l'utilisation de l'eau du robinet ne nous semble pas être une alternative en cas de sécheresse, alors que l'agriculture et les consommateurs sont invités à utiliser l'eau avec parcimonie. L'étang de baignade sera donc temporairement fermé pendant ces périodes alors qu'il est censé rafraîchir la population pendant les mois chauds de l'été. Ces questions ne sont pas abordées dans le rapport d'incidences.
- A la page 152 du rapport nous pouvons lire : « Etant donné que la nappe superficielle est en équilibre avec le Neerpedebeek, pomper de l'eau du Neerpedebeek vers l'étang dont une petite quantité s'infiltré dans la nappe superficielle a un effet négligeable. Le phénomène d'évapotranspiration existe déjà. Le projet a donc un impact limité sur le cycle de l'eau par rapport à la situation actuelle. ». Selon nous, cette affirmation n'est valable que pour des niveaux d'eau normaux et non en cas de forte sécheresse. En tout état de cause, le rapport n'aborde pas les différents scénarii tels qu'un été sec, normal ou humide. De plus, l'étang moyen n'est actuellement pas un étang de baignade et il n'est pas nécessaire de réapprovisionner quotidiennement un certain niveau d'eau en cas de sécheresse et d'évaporation très élevée.

B. Biodiversité

Nous vivons actuellement une gigantesque crise de la biodiversité dans le monde. Selon la Commission Européenne, la perte de biodiversité et la dégradation des écosystèmes se poursuivent à un rythme alarmant, au détriment des populations, de l'économie et du climat. Cette situation est largement documentée, notamment dans les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Des écosystèmes sains fournissent de la nourriture, de l'eau salubre et des puits de carbone et assurent la sécurité alimentaire ainsi qu'une protection contre les catastrophes naturelles dues au changement climatique. Ils sont essentiels pour notre survie à long terme, notre bien-être, notre prospérité et notre sécurité car ils constituent le fondement de la résilience de l'Europe (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=COM:2022:304:FIN&from=EN>).

Les différents plans et cartes régionaux et communaux soulignent l'importance de périmètre du projet en terme de biodiversité en allant d'importante à haute valeur biologique. Le rapport d'incidences montre des lacunes importantes en termes d'impact du projet sur les nombreuses espèces animales et végétales présentes dans la zone, ainsi que l'impact d'un éventuel déclin des espèces présentes sur les zones adjacentes

Les lacunes du rapport d'incidences :

- Aussi à Bruxelles, l'extinction des espèces est brutale, notamment pour les insectes, les batraciens et les oiseaux. Bien qu'il s'agisse d'un phénomène très grave, la crise de biodiversité n'est pas mentionnée dans le rapport d'incidences.
- En ce qui concerne la faune, le rapport fournit une liste exhaustive des espèces de mammifères, de batraciens, d'oiseaux et d'insectes présents mais ne fournit pas une étude approfondie des effectifs, de leurs besoins en habitat par espèce, de leur vulnérabilité au niveau régional ou en général et de leur statut

de protection. Le rapport se limite à dire que l'incidence de la zone de baignade « restera néanmoins limitée. En effet, le projet augmentera la valeur écologique des différentes étendues d'eau présentes sur le site : étang Mayfair, bassin d'orage et partie centrale de l'étang Moyen avec une zone de lagunage végétalisée. Cette dernière pourra alors apporter des zones de refuges pour la faune aquatique. ». Nous ne trouvons aucune étude approfondie dans le dossier pour étayer cette affirmation.

- Au niveau de la flore, il y a une description par zone mais les effets du projet sont largement absents.
- Il est également étrange que pour les orchidées, une grande attention soit accordée à leur présence et à leur protection. Les endroits où poussent les orchidées seront protégés par des clôtures afin qu'elles ne puissent pas être piétinées par le public. La protection des orchidées est justifiée mais elle contraste fortement avec le traitement fait aux nombreuses autres espèces animales et végétales protégées de la région.
- La partie de baignade de l'étang moyen sera un territoire perdu pour l'avifaune aquatique. Il n'est pas prouvé que les autres étangs pourront accueillir l'avifaune aquatique de l'étang moyen.
- Les résidus des crèmes solaires qui se retrouveront dans l'eau, vont être pompés vers la zone de lagunage (filtre d'eau naturel et végétalisé). Ces crèmes solaires ont un effet très néfaste sur les plantes et les micro-organismes présents dans l'eau et vont avoir également une incidence sur les oiseaux et les amphibiens qui se retrouveraient dans la partie lagunage de l'étang. L'étude mentionne que « L'imposition d'une douche préalablement à l'entrée dans le bassin permet également de limiter la quantité d'agents d'écran solaire. Ces derniers sont en effet repris dans la liste de vigilance relative aux substances soumises à surveillance à l'échelle de l'Union Européenne, dans le domaine de la politique de l'eau en vertu de la directive 2008/105/CE du Parlement européen et du Conseil ». Cependant, l'eau des douches sera également utilisée pour reconstituer le niveau de l'étang. Des résidus de ces crèmes solaires dans l'eau de douche resteront-ils dans l'eau après le filtrage ?
- Arbres à abattre
 - Nous avons le regret de constater que nous n'avons pas trouvé la note phytosanitaire d'ApiTrees dans la documentation mais voici néanmoins nos commentaires.
 - Selon le rapport d'incidences, le diagnostic phytosanitaire indique que les arbres présents dans un périmètre légèrement plus étendu que le périmètre d'étude présentent un bon état sanitaire (86% des arbres). Néanmoins, le projet prévoit l'abattage de 39 arbres dont 35 hautes tiges. Les pertes induites par la destruction de 39 arbres ne pourraient pas être compensées, ni en termes de biodiversité, ni en termes d'absorption de carbone, ni en termes de services écosystémiques (évapotranspiration, régulation des eaux de pluie, des sols, de la température, de la qualité de l'air, etc.) par la plantation de 51 arbres à hautes tiges. Il faudra plusieurs décennies avant que les arbres nouvellement plantés abritent la même biodiversité que les vieux arbres en termes de richesse en insectes et de possibilités de nidification pour les oiseaux et les chauves-souris. Il faudra attendre très longtemps avant que les premières cavités n'apparaissent dans les arbres.
 - L'abattage de ces arbres est contraire à la description du mode opératoire et des objectifs du projet décrits à la page 21 de la note explicative qui dit que : « Les différents projets d'aménagement du futur parc de Neerpede s'appuieront sur les résultats du diagnostic biologique réalisé sur la zone pour adapter le projet aux objectifs de valorisation de la biodiversité. ». Puisque le diagnostic montre que la plupart des arbres sont en bonne santé, la conception du projet devrait valoriser ces arbres et ne pas les couper.
 - À la page 215, le rapport d'incidences décrit l'impact du projet sur le climat et, plus particulièrement, l'impact en termes d'émissions de CO₂. Une fois de plus, nous devons noter une lacune dans le rapport puisque l'abattage d'arbres matures n'est pas mentionné. Ainsi, les aspects négatifs du projet sont systématiquement passés sous silence.

C. Impact du projet hors du périmètre de l'étang moyen

Il n'y a pas de prise en compte des impacts au-delà du périmètre de la partie centrale du futur parc de Neerpede en termes de climat et de biodiversité. Pourtant, nous lisons dans la note explicative que le but du Plan Opérationnel Neerpede (PON) est le développement d'une vision et d'un concept global qui servira de fil rouge à la réalisation de ces objectifs politiques.

Les questions que nous nous posons :

- De quelle manière la vallée de Neerpede peut-elle atténuer au mieux les risques d'inondation pour les quartiers situés en aval ?
- Quels sont les impacts sur le climat et la biodiversité des projets encore en cours dans la zone PON. Le projet actuel pourrait être utilisé pour compenser le bétonnage prévu dans d'autres parties de la vallée de Neerpede et de Vogelzangbeek :
 - Les nombreux projets prévus et la densification supplémentaire dans le quartier Chaudron-Erasmus entraînent une densification supplémentaire de la vallée.
 - Le nouveau plan directeur de Citydev pour le Meylemeersch, qui prévoit la construction d'une grande partie du site et la perte d'une grande partie de la biodiversité.
 - L'abattage prévu d'une peupleraie au club de rugby de Neerpede. Sur les 212 arbres qui seront abattus, la plupart sont en bonne santé et, selon une étude phytosanitaire réalisée à l'époque, aucun arbre ne présentait un risque élevé ou très élevé.
 - La disparition par abattage en janvier 2023 d'une saulaie de 130 saules dans la vallée de Vogelzangbeek.

Une politique efficace en matière de climat et de biodiversité doit prendre en compte tous les effets dans un environnement plus large. Comment les impacts négatifs de ces développements sont-ils compensés ? Tout nouveau projet dans le cadre du PON pourrait y contribuer mais cela n'est pas étudié dans l'étude d'incidences.

D. Risques de sécurité et de santé pour la population

Sécurité :

- Une clôture de l'étang de baignade d'une hauteur de 1,20 mètre sera mise en place. Y a-t-il des accès prévus pour les services de secours ? Ces accès resteront-ils ouverts (en permanence ou juste pendant les heures d'ouverture) afin que les services d'urgence puissent intervenir immédiatement ? Que se passera-t-il pendant les heures et les jours où l'étang de baignade sera fermé au public ? Si des jeunes pénètrent dans l'étang de baignade en dehors des heures d'ouverture, comment les services de secours pourront-ils intervenir ? Une profondeur de 3 mètres ne constitue-t-elle pas un problème de sécurité ?

Santé :

- Apparemment, les écrans solaires posent un problème pour la qualité de l'eau et des écosystèmes. C'est pourquoi on estime qu'une douche avant d'entrer dans l'eau devrait éliminer la plus grande partie de la crème. Est-il responsable, dans le contexte du risque de cancer de la peau, d'aller dans l'eau sans protection, surtout si l'on pense aux jeunes enfants ? Cette question a-t-elle été étudiée en consultation avec des spécialistes compétents (dermatologues) ?

- Que se passera-t-il si la grippe aviaire ou d'autres agents pathogènes viraux ou bactériens provenant de la faune sauvage sont détectés dans la zone ? Nous ne voyons pas que de telles hypothèses aient été examinées dans le rapport d'incidences.

Conclusion :

Nous souhaitons réaffirmer que nous considérons que le présent projet n'a pas été suffisamment étudié étant donné les nombreuses lacunes dans le rapport d'incidences. En plus, plusieurs documents n'étaient pas disponibles pour le public lors de l'enquête publique. D'après ce que nous avons pu lire dans les documents disponibles, ce projet ne répond ni aux exigences, ni aux défis très pressants du changement climatique et du déclin de la biodiversité. Nous demandons donc que le permis soit refusé

Pendant des siècles, l'homme a lutté contre l'eau en asséchant les vallées, en élevant des digues, en creusant des canaux. Aujourd'hui, les scientifiques soulignent l'urgence de redonner de l'espace à l'eau. Nous pensons donc qu'il n'est pas judicieux d'isoler en grande partie l'étang moyen du réseau hydrographique et nous préconisons de laisser plus de place au Neerpedebeek avec des terrains inondables naturels le long de la rue des Lapins avec les avantages suivants : réduction des risques d'inondation en aval, plus grande capacité à réalimenter les nappes phréatiques, plus grand stockage de carbone grâce aux zones humides, plus d'espace vital pour la nature et la biodiversité. Une vaste zone de nature liée à l'eau aura aussi une grande valeur ajoutée pour les nombreux randonneurs et amoureux de la nature qui viennent se promener à Neerpede.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Jean-Pol Renoy
Administrateur
CCN Vogelzang CBN asbl



Bernadette Stallaert
Administrateur
vzw CCN Vogelzang CBN